

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE LABERGEMENT-SAINTE-MARIE
Réunion du Conseil Municipal du 07 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet, le Conseil Municipal de la commune de LABERGEMENT SAINTE MARIE s'est réuni, en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ludovic MIROUDOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Quorum : 9

Etaient présents : Monsieur Ludovic MIROUDOT, Madame Angélique CHOUFFE, Madame Sophie LAMBERT, Monsieur Patrick THOMET, Madame Christiane FERRE, Madame Brigitte GARNACHE-CREUILLOT, Madame Pascale FOULLE, Monsieur Régis ROBBE, Monsieur Mickaël MARGUIER, Monsieur Bruno SERENA, Madame Bernadette ROYET.

Absents excusés :

Mme Marie-Hélène TRIMAILLE donne procuration à Monsieur Daniel PASQUIER
Monsieur Romuald BASKA.

Absents

Monsieur Daniel PASQUIER

Monsieur Philippe TOURNIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Convocation en date du 01/07/2025

Ordre du jour :

- 01°) – Approbation du compte rendu de la séance du 15 mai 2025
- 02°) – Décisions du Maire
- 03°) – Maîtrise d'œuvre Rénovation ancienne gare ferroviaire : Choix du candidat
- 04°) – Auberge du Coude :
 - Appel à candidature
 - Convention avec le CAUE
- 05°) – Restructuration barrage lac Saint Point : Avis
- 06°) – Rénovation du beffroi de l'église Sainte Théodule : courrier de décharge
- 07°) – Chaufferie plaquettes :
 - Choix du scénario
 - Budget : assujettissement à la TVA
 - Réfection de la sous station de l'école publique des 2 lacs
- 08°) – Convention de passage Grande Traversée du Jura
- 09°) – Adhésion « Art en chapelle »
- 10°) – Demande de subvention
- 11°) – Dénomination de voies
- 12°) – Nuisances sonores Vallières : Caution à la location
- 13°) – Demande de dérogation
- 14°) – Passerelle piétons enjambant le Doubs
- 15°) – Réfection du terrain de foot
- 16°) – Incident périscolaire
- 17°) – Questions et informations diverses

Nomination d'un secrétaire de séance

Madame Angélique CHOUFFE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE LABERGEMENT-SAINT-MARIE
Réunion du Conseil Municipal du 07 juillet 2025

Arrêt du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 mai 2025

Monsieur le Maire soumet au vote des présents et représentés, le dernier Procès-Verbal du 15 mai 2025.

Monsieur Régis Robbe indique qu'il déplore que les interventions soient arbitrairement relatées ou non dans les procès-verbaux et trouve que cela manque de justesse quand :

- son intervention pour justifier son vote concernant une subvention à 150 € a été très détaillée et malgré tout comporte des imprécisions gênantes.
- et qu'à contrario, il a exposé un argumentaire totalement pertinent en plusieurs points sur un sujet à 50 000 000 €, qui n'apparaît pas du tout dans le Procès-Verbal. A savoir sur le transfert de compétence de la production et transport de l'eau. A ce titre il indiquait lors du dernier Conseil Municipal que le sujet est suffisamment important pour informer réellement la population et pourquoi pas engager une votation citoyenne qui aurait été bien plus représentative que l'avis d'une minorité d'élus.

Du point de vue tarification : le prix de l'eau va être multiplié par un coefficient de 2 à 3. De plus le renforcement de la part fixe favorisera une nouvelle fois les gros consommateurs au détriment des petits mais aussi de l'écologie.

De son point de vue, les ingénieurs du bureau d'étude n'ont pas été capables de répondre sur le fait qu'ils ont tracé les courbes de convergences des prix de chaque commune de manière convexe alors que si elles avaient été linéaires ou même concaves, cela aurait fait gagner plusieurs dizaines de milliers d'euros et permis un prix de convergence final du mètre cube moins élevé.

Ensuite il ne comprend pas pourquoi le conseil de la Communauté de Communes n'a pas du tout pris quelques semaines supplémentaires pour envisager le scindement des compétences.

Enfin il rajoute qu'il comprend encore moins pourquoi il n'a pas été possible de faire un schéma directeur commun Syndicat des Eaux de Joux/CCLMHD alors que l'on produit et consomme sur le même territoire. Les économies d'échelles, autant sur les études que sur les tarifs de l'eau, auraient été considérables.

Monsieur le Maire précise que certains points abordés aujourd'hui ne l'ont pas été lors de la dernière séance de Conseil Municipal. Il indique également que des réunions publiques, accessibles à tous, ont eu lieu.

Le Conseil Municipal adopte le PV de la séance du 15 mai 2025 par
POUR : 6 - ABSTENTION : 4 : Mesdames Sophie Lambert, Pascale Foulle et Bernadette Royet- Monsieur Bruno Serena. CONTRE : 1 : Monsieur Régis Robbe.

DÉLIBÉRATIONS

Maîtrise d'œuvre Rénovation ancienne gare ferroviaire : Choix du candidat

Délibération N° 2025-07-01

RENOVATION ANCIENNE GARE FERROVIAIRE : MAITRISE D'ŒUVRE COMPLETE : CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour la maîtrise d'œuvre complète dans le cadre de la rénovation de l'ancienne gare ferroviaire.

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE LABERGEMENT-SAINT-MARIE
Réunion du Conseil Municipal du 07 juillet 2025

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au journal d'annonces légales, sur le profil acheteur de la commune le 07 mai 2025. Trois candidatures ont été retenues suite à la consultation. La date limite de remises des offres a été fixée au 04 juillet 2025 à 12 h.

Les offres des trois candidats ont été réceptionnées et étudiées le 07 juillet 2025 à 10 h par la CAO.

Cabinet Guillaume Pourcelot	:	Proposition 92 000 € HT
Atelier bis	:	89 600 € HT
Archidium	:	80 000 € HT

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres propose d'attribuer le marché à la société ARCHIDIUM ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres,

Le Conseil Municipal, décide

- **D'Attribuer** le marché à la société ARCHIDIUM – 25 000 BESANCON pour un montant de 80 000 € HT
- **D'Autoriser** monsieur le Maire à signer les pièces du marché et tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés. 11 « pour »

Délibération transmise en Sous-Préfecture le : 18/07/2025 Publiée sur papier le 18/07/2025

AUBERGE DU COUDE :

Reprise du fonds hôtel- restaurant

La candidature pour la location de l'auberge du Coude s'est terminée le 15 juin 2025.

Monsieur Michaël Capelli et les gérants de l'hôtel restaurant de Chaux Neuve ont été contactés.

Monsieur Capelli a décliné l'offre. D'autres contacts sont à l'étude.

Délibération N° 2025-07-02

REHABILITATION AUBERGE DU COUDE : CONVENTION DE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT AVEC LE CAUE.

Dans le cadre de la réhabilitation de l'Auberge du Coude, le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) propose d'assister la commune en réalisant une réflexion sur cette réhabilitation. Celui ci accompagnera la commune afin de répondre à son besoin de compréhension de la situation et de réflexion préalable, dans le cadre d'une démarche pédagogique comme outil d'aide à la décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE LABERGEMENT-SAINTE-MARIE
Réunion du Conseil Municipal du 07 juillet 2025

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mission d'accompagnement avec le CAUE et tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés. 11 « pour »

Délibération transmise en Sous-Préfecture le : 18/07/2025

Publiée sur papier le 18/07/2025

Délibération N° 2025-07-10

RECONSTRUCTION DU BARRAGE DU LAC SAINT POINT

Monsieur le Maire Monsieur rappelle le projet de réhabilitation du barrage d'Oye-et-Pallet.

Il établit un bref historique lié à la propriété du lac de St-Point qui deviendra prochainement propriété de l'EPAGE.

Le barrage actuel présente de nombreuses fuites et l'ouvrage dégradé ne permet pas une régulation permettant de maintenir le lac à un niveau haut et stable.

Le projet de réhabilitation du barrage doit permettre de maintenir le niveau du lac atteint naturellement tous les ans au début du printemps, soit 25 cm au-dessus de la crête actuelle du barrage.

Compte-tenu de l'état de vétusté avancé et de la nécessité de mettre en place une régulation du niveau d'eau, le barrage actuel doit être complètement démoli et reconstruit.

Après avoir pris connaissance du dossier de permis de construire déposé par l'EPAGE,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré,

EMET un avis favorable, avec la réserve suivante :

« Si le niveau du lac est relevé de 25 cm, lors de grosses crues, certains champs seront inondés, ce qui occasionnera de gros problèmes sur le territoire de Labergement Sainte Marie.

Adopté à la majorité des présents et représentés : 10 « pour » et 1 « contre » : Monsieur Régis Robbe.

Délibération transmise en Sous-Préfecture le : 18/07/2025

Publiée sur papier le 18/07/2025

Délibération N° 2025-07-03

RENOVATION DU BEFFROI DE L'EGLISE.

Dans le cadre des travaux de rénovation du beffroi de l'église Saint Théodule de Labergement Sainte Marie, le Conseil Municipal a décidé de retenir la proposition de l'entreprise Frotey qui correspond à une première tranche de travaux.

Dans ce contexte, les membres de l'assemblée dégagent la responsabilité de la Fondation du Patrimoine, de l'architecte de Bâtiments de France et

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE LABERGEMENT-SAINT-MARIE
Réunion du Conseil Municipal du 07 juillet 2025

de l'architecte Madame PROKL-BELLET, pour la réalisation de ces travaux.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés. 11 « pour »

Délibération transmise en Sous-Préfecture le : 18/07/2025 Publiée sur papier le 18/07/2025

Délibération N° 2025-07-04

CHAUFFERIE PLAQUETTES : CHOIX DU SCENARIO

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la création d'une chaufferie plaquettes pour alimenter l'espace les Vallières et l'école publique, une étude de faisabilité a été réalisée par le cabinet B2EC afin d'étudier les possibilités. Deux scénarios sont proposés.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu

- **DECIDE** de retenir le scénario n°1 réseau restreint

Scénario n° 1 : 10 « pour »

Scénario n° 2 : 1 « pour »

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de cette délibération.

Délibération transmise en Sous-Préfecture le : 18/07/2025 Publiée sur papier le 18/07/2025

Délibération N° 2025-07-05

ECOLE PUBLIQUE : REFECTION DE LA SOUS STATION DE CHAUFFAGE.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la création d'une chaufferie plaquettes pour alimenter l'espace les Vallières et l'école publique, une étude de faisabilité a été réalisée par le cabinet B2EC.

Dans le cadre du scénario retenu, il convient de réaliser des travaux de réfection de la sous station de chauffage de l'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu

- **DECIDE** de retenir la proposition de l'entreprise SAS THIONET - 25240 Brey et Maison du bois pour un montant de 17 252 € HT soit 18 977.20 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis et tous les documents nécessaires à l'aboutissement de cette délibération.

Résultat du vote : 11 « pour ».

Délibération transmise en Sous-Préfecture le : 18/07/2025 Publiée sur papier le 18/07/2025

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE LABERGEMENT-SAINT-MARIE
Réunion du Conseil Municipal du 07 juillet 2025

Convention de passage Grande Traversée du Jura

L'itinéraire dénommé GR5 doit faire l'objet d'un conventionnement avec la commune car son tracé emprunte des parcelles lui appartenant sur le territoire de Rochejean, à la Boissaude. Les documents ont été joints à la synthèse.

Délibération N° 2025-07-06

GTJ : CONVENTION DE PASSAGE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DE LA BOISSAUDE

Vu la demande présentée par le Comité Départemental de La Randonnée Pédestre du Doubs –CDRP25

- Et après avoir pris connaissance du tracé de l'itinéraire dénommé GR 5 et concerné par la pratique de la randonnée pédestre, tel que présenté sur les documents annexés (*extraits de la carte IGN au 1/25 000^{ème}*)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le balisage de l'itinéraire empruntant les chemins suivants (*liste des chemins communaux concernés par l'itinéraire*):

Statut juridique	Nom voie	Section	N°
Chemin Etat ou autre collectivité	La Boissaude-terrain sur la commune de Rochejean	ZD	79

Conformément aux normes de la **Charte Officielle du balisage et de la Signalisation** – édition Fédération Française de la Randonnée Pédestre 2019 -balisage blanc et rouge-

- **S'ENGAGE A :**
 - conserver aux chemins retenus sur son territoire leur caractère public et ouvert, ne pas les aliéner,
 - maintenir la libre circulation de l'activité ci-dessus désignée,
 - prévoir le remplacement des dits itinéraires en cas de modifications (suppression, remembrement, cession,...)
- **DEMANDE** au Conseil Départemental l'inscription de l'itinéraire au PDIPR du Département du Doubs
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'entretien et de balisage correspondant.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés : 11 « pour »

Délibération transmise en Sous-Préfecture le : 18/07/2025

Publiée sur papier le 18/07/2025

Adhésion association « Art en chapelle

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'association « Art en chapelle » pour un montant de 150 €

Adopté à l'unanimité des présents et représentés : 11 « pour ».

Demande de subvention

Le Conseil Municipal décide de verser, comme chaque année, une subvention de 1 000 € pour l'organisation de la « journée sans voiture ».

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE LABERGEMENT-SAINTE-MARIE
Réunion du Conseil Municipal du 07 juillet 2025

Adopté à l'unanimité des présents et représentés : 11 « pour ».

Dispositif moniteur dans les écoles.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du dispositif permettant de fournir un enseignement du ski dans les écoles. Il propose que la commune participe.

Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, décide de verser une participation de 472 € pour ce dispositif.

Il charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés : 11 « pour »

Délibération transmise en Sous-Préfecture le : 18/07/2025

Publiée sur papier le 18/07/2025

Délibération N° 2025-07-07

DENOMINATION DE VOIRIE :

Le recensement de la voirie a été réalisé par la société Géoptis.

365 voies ont été répertoriées.

Il convient de dénommer certaines voies sans nom actuellement.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tels que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles. Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, Décide :

- d'**ADOPTER** les dénominations suivantes :

Rue de la Clef : Origine au-dessus à gauche du n° 1 Grande Rue jusqu'au niveau du n° 10 Avenue de la Gare Longueur 157 ml

Impasse de la Fabrique : Origine place de l'Abbé Dornier (parcelle AB 138) jusqu'au bout de la parcelle AB 409. Longueur 182 ml.

Chemin de la Combe Sauvage : Origine Chemin de la Cité jusqu'au passage canadien de l'ancienne VC N°8. Longueur 794 ml.

- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Adopté à l'unanimité des présents et représentés : 11 « pour »

Délibération transmise en Sous-Préfecture le : 18/07/2025

Publiée sur papier le 18/07/2025

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE LABERGEMENT-SAINT-MARIE
Réunion du Conseil Municipal du 07 juillet 2025

Délibération N° 2025-07-08

ESPACE LES VALLIERES : CAUTION POUR NUISANCES SONORES.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des dépassements réguliers des niveaux sonores autorisés lors de la location de l'Espace Les Vallières par les preneurs.

Il propose de modifier le règlement de location de la salle et d'instaurer une « Caution bruits » qui sera retenue en cas de nuisances sonores.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, Décide :

- **d'INSTAURER** une « caution bruits » de 1000 € lors de la location de l'espace les Vallières. Cette caution sera retenue par la commune en cas de dépassement des décibels autorisés.

- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Résultat du vote : 6 « pour » et 5 « contre » : Mesdames Angélique Chouffe, Sophie Lambert, Christiane Ferré, Messieurs Patrick Thomet et Mickaël Marguier

Délibération transmise en Sous-Préfecture le : 18/07/2025 Publiée sur papier le 18/07/2025

Délibération N° 2025-07-09

DEROGATION SCOLAIRE MULET Martin et Lison

Monsieur le Maire expose à son assemblée que la famille MULET, sollicite une dérogation scolaire pour leurs enfants Martin et Lison. Lison est déjà scolarisée à l'école des 2 Lacs.

La famille dispose d'un mode de garde sur la commune de Labergement Sainte Marie.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré,

ACCEPTE cette dérogation pour les enfants Martin et Lison MULET pour la rentrée 2025 – 2026.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés : 11 « pour »

Délibération transmise en Sous-Préfecture le : 18/07/2025 Publiée sur papier le 18/07/2025

PASSERELLE PIETONS EMJAMBANT LE DOUBS

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'avancée du dossier. L'emprise de la construction nécessitera environ 60 m² de terrain. (15 mètres de long et 4 mètres de large). Il propose de fixer le tarif du m² qui doit être acheté au propriétaire.

Monsieur Patrick Thomet quitte la salle.

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE LABERGEMENT-SAINTE-MARIE
Réunion du Conseil Municipal du 07 juillet 2025

Le Conseil Municipal décide de faire une offre à 40 € TTC le m² pour le terrain d'assise de la passerelle qui est propriété de Monsieur Patrick Thomet.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés : 11 « pour »

REFECTION DU TERRAIN DE FOOT

Monsieur le Maire expose à son assemblée qu'une nouvelle solution pour l'entretien du terrain de foot a été étudiée qui consiste en la fourniture et mise en place d'un mélange terre sable, avec carottage, passage de la traine, regarnissage et fourniture et épandage d'engrais.

Il propose que la commune de Labergement Sainte Marie prenne en charge 2/3 de la dépense qui s'élève à 10 905.60 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré,

DECIDE de prendre en charge 2/3 de la dépense TTC soit environ 7 500 € TTC.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés : 11 « pour »

Incident périscolaire

Un incident s'est produit le 17 juin 2025 durant l'accueil périscolaire du midi.

Les enfants de la famille en question seront exclus du périscolaire jusqu'à la fin de l'année scolaire.

La directrice a bénéficié d'un arrêt maladie jusqu'au 26 juin 2025

Courrier de contestation de la réforme de scrutin dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'un courrier à adresser au Premier Ministre a été proposé lors du dernier Conseil Communautaire afin de contester la réforme du mode de scrutin dans les communes de moins de 1000 habitants. Il propose d'en être signataire.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à rédiger le courrier et à l'adresser à qui de droit.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés : 11 « pour »

Délibération transmise en Sous-Préfecture le : 18/07/2025

Publiée sur papier le 18/07/2025

– Questions et informations diverses.

- Madame Elodie Leclercq est agent de la commune depuis une année au poste d'adjoint technique en charge du ménage ainsi que des états des lieux pour l'espace les Vallières. La commune est pleinement satisfaite de ses services, elle sera nommée stagiaire à compter du 01 07 2025

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE LABERGEMENT-SAINT-MARIE
Réunion du Conseil Municipal du 07 juillet 2025

- CR Animation : Madame Angélique Chouffe fait part à l'assemblée du compte rendu de la réunion de l'Animation qui s'est tenu le 02 juillet 2025.
Madame Angélique Chouffe et Monsieur Alain Morel se sont portés volontaires à la vérification des comptes de l'association.
Après vérification des documents comptables, il a été constaté une gestion comptable suivie mais manquant de traçabilité pour certains postes (Espèces non retrouvées en banque, facture sans règlement confirmé, incohérences dans les carnets des barques,) Un suivi plus rigoureux des carnets et remises en banque est préconisé.
Un compte rendu complet a été remis au Président.

- Cession de terrain au niveau du 27 b Grande Rue : La commission Terrain se réunira à la rentrée afin d'étudier cette demande.

- Réfection du mur de soutènement du chemin de l'écluse. Monsieur Régis Robbe prendra contact avec une association spécialisée afin d'étudier les possibilités de rénovation.
- Vitesse excessive rue de Mouthe :
Madame Bernadette Royet donne compte rendu de la réunion des riverains de la rue de Mouthe. 20 personnes y ont assisté.
Les principaux sujets abordés concernent le stationnement problématique le long de la rue de Mouthe ainsi que la vitesse excessive dans les deux sens de circulation constatée suite à la pose du radar pédagogique.
Plusieurs pistes de réflexion sont étudiées :
Pose d'un feu de récompense au niveau du numéro 27 près du candélabre,
Matérialisation d'un passage piétons en peinture routière rouge et blanche devant la crèche,
Matérialiser les trottoirs par un marquage au sol ainsi que la bande du milieu dans le virage devant la maison « Ferreux »,
Pose de séparateur en V en bois de chaque côté pour former une chicane permettant de ralentir la vitesse.

- 90 ans de Madame Gisèle Lanquetin le 18 août 2025

- Prochaine séance de Conseil Municipal le 09 septembre 2025.

Fin de la séance : 21 h 00.

La secrétaire
Angélique CHOUFFE

Le Maire
Ludovic MIROUDOT

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE LABERGEMENT-SAINT-MARIE
Réunion du Conseil Municipal du 07 juillet 2025

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS.

Le Conseil Municipal s'est réuni le sept juillet deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, à la mairie et a examiné les délibérations suivantes :

2025-07-01	Rénovation ancienne gare ferroviaire : Choix du maitre d'œuvre
2025-07-02	Rénovation Auberge du coude : Convention de mission d'accompagnement avec le CAUE
2025-07-03	Rénovation du beffroi : Libération de responsabilité
2025-07-04	Chaufferie plaquette : Choix du scénario
2025-07-05	Ecole : réfection de la sous station de chauffage
2025-07-06	Convention de passage « Grande Traversée du Jura » sur le territoire communal
2025-07-07	Dénomination de voirie : Rue de la Clef – Impasse de la Fabrique – Chemin de la Combe Sauvage
2025-07-08	Espace les Vallières : Caution à la location pour nuisances sonores
2025-07-09	Dérogation scolaire
2025-07-10	Reconstruction du barrage du Lac Saint Point : Avis sur l'autorisation

Les délibérations peuvent être consultées au secrétariat de mairie.
Liste affichée le 17 juillet 2025.

Le Maire
Ludovic MIROUDOT.